Conférence de **M. Gaetano QUAGLIARIELLO**,
Ministre des réformes constitutionnelles de la République italienne

Mardi 24 septembre 2013
Salle Monnerville

Intervention de M. Gérard LARCHER, Président de l'Amicale Gaulliste du Sénat

Monsieur le Ministre,
Messieurs les Présidents Jean-Louis Debré et Jacques Godfrain
Madame l'Ambassadrice, Messieurs les Ambassadeurs
Mesdames et Messieurs les Présidents,
Chers collègues et amis

Il y a entre l'Italie et la France une très longue histoire au cours de laquelle l'Italie a servi, à de nombreuses occasions, de modèle pour la France.

A des rythmes différents et des modalités spécifiques, nos pays se sont progressivement unifiés sur leur territoire naturel et là nous avions quelque avance !

Ensemble nous avons été membres fondateurs de cet immense projet qu'est la construction européenne dont le Traité signé à Rome en 1957 a engendré un formidable espoir au cœur de nos nations.

Mais cette démarche a connu, dès son émergence, de réelles difficultés, compte tenu de ce qui semblait être, à l'époque, l'incapacité de la France à remplir les engagements qu'elle avait signés. Nous sommes au début de 1958.

Dans ce contexte de grave crise institutionnelle, le Général de Gaulle fut appelé à redresser notre pays et à lui donner, enfin, une Constitution qui soit à la hauteur du rang et du projet de la France.

Cette Constitution, celle de la Vè République, adoptée massivement par le peuple français a souvent été regardée avec méfiance et suspicion par une partie de nos responsables politiques. Il lui a fallu du temps pour s'imposer dans une classe politique dont certains étaient encore nostalgiques du régime de partis ou qui craignaient une forme de présidentialisme césariste ou bonapartiste.
Nous l'avons particulièrement observé, lors de la révision constitutionnelle de 1962, qui a permis l'élection du Président de la République au suffrage universel, qui est maintenant la clé de voute de notre système politique.

Votre venue parmi nous, à l'invitation conjointe de **Jacques Godfrain**, Président de la Fondation Charles de Gaulle et de l'Amicale Gaulliste du Sénat, est un encouragement à poursuivre l'œuvre politique engagée par le **Général de Gaulle,** dans son discours de Bayeux en 1946 et mis en œuvre, à partir de 1958, par **Michel Debré** et certains de ses collègues dont **Yves Guéna.**

Certes notre Constitution a été modifiée à plusieurs reprises mais globalement, sa structure demeure et c'est un acquis essentiel sur lequel veille avec autorité et compétence notre ami Jean-Louis Debré, Président du Conseil Constitutionnel.

L'exemple de la naissance de la Vè République montre combien il est difficile de passer d'un régime politique à un autre, en l'espèce d'un régime purement parlementaire, régi par les partis, à un régime dont le Président a un rôle majeur mais qui doit néanmoins s'appuyer sur

L'exemple de la naissance de la Vè République illustre parfaitement le passage d'un régime politique à un autre, en l'espèce d'un régime purement parlementaire, régi par les partis, à un régime dont le Président a un rôle majeur mais qui doit néanmoins s'appuyer sur un parlement fort et efficace. L'épreuve de 2 cohabitations paradoxalement conforté en quelque sorte notre Constitution.

Je pense que nous avons trouvé un certain équilibre.
Est-il le meilleur ? Est-il le plus juste ? : Je ne saurais en juger sans réserve, mais je suis certain que cette Constitution de la Vè République a donné à la France les outils d'une gouvernance efficace.

Votre présence dans cette salle et en ce lieu symbolique qu'est le Sénat de la République Française, à la fois très réservé en 1962 et pourtant restauré dans sa fonction de continuité de l'État par le **Général de Gaulle,** pour évoquer le projet majeur que vous portez concernant la réforme constitutionnelle en Italie nous amène à réfléchir en commun à ces problèmes de gouvernance des Etats soumis à des mutations rapides et profondes, dans le cadre d'une mondialisation qui est à la fois destructrice et créatrice.

Nous sommes particulièrement attentifs aux propos que vous allez tenir, aux motivations que vous allez nous exposer et aux chances de succès de cette démarche.
Monsieur le Ministre, je serais particulièrement heureux qu'à l'occasion de la réforme constitutionnelle que vous projetez, nos Institutions nationales puissent servir de modèle à ce grand pays si proche qu'est l'Italie.

Monsieur le Ministre en vous accueillant nous accueillons un très grand spécialiste du gaullisme et du général de gaulle.
La religion gaulliste chez Perrin en 2007
Gaullisme, une classification impossible
2 titres forts
Il est vrai que je partage votre avis sur la classification, mais n'est ce pas aussi la force du gaullisme !

Nous entendrons avec grand intérêt l'analyse et les conclusions que voudra bien nous présenter notre Président du Conseil Constitutionnel dont le nom est tout un symbole.
1